

BRIQUETS UTILITAIRES

FICHE DE DONNEES PRODUIT

Date: 22-6-2020

Version: 1.0

ATTENTION

Ce document n'est pas une fiche de données de sécurité de produit.

Les briquets utilitaires sont des articles et, en tant que tels, une fiche de données de sécurité n'est pas requise conformément à la directive :

- UN - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) article 1.3.2.1
"Les articles [...] ne relèvent pas du champ d'application du système"

- EU - Règlement 1907/2006[REACH] et son Guide pour l'élaboration des fiches de données de sécurité - Novembre 2015 - Version 3.1 - Articles 1.1 - publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) confirme que la FDS ne doit ni être développée ni être fournie pour ces articles. Citation : "Les FDS n'ont pas besoin d'être fournies pour les articles."

SUMMARY

NOM DE L'ENTREPRISE	2
IDENTIFICATION PRODUIT	2
DEFINITION ET USAGE DES PRODUITS.....	2
CONFORMITE AUX NORMES DE SECURITE	2
DIRECTIVE EUROPEENNE 2001/95/EC [Sécurité générale des produits] [Union Européenne].....	2
NORME EUROPEENNE EN 13869 [Briquets – Exigences relatives à la sécurité enfant] [Union Européenne].....	2
CERTIFICATIONS.....	2
STOCKAGE	3
TRANSPORT	4
REGLEMENT (EC) 1907/2006 [REACH].....	4
REGLEMENT (EC) 1272/2008 [CLP]	4
DIRECTIVE 94/62/CE [Emballages et déchets d'emballages]	4
REGLEMENT (EC) 850/2004 [Polluants organiques persistants]	4

BRIQUETS UTILITAIRES

FICHE DE DONNEES PRODUIT

Date: 22-6-2020

Version: 1.0

NOM DE L'ENTREPRISE

Brabantia Branding B.V.

De Haak 14
5555 XK Valkenswaard
Pays bas

jolanda.wijers@brabantia.com

+ 31 40 2282222

IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM: BRIQUETS UTILITAIRES

MARQUES: Briquets utilitaires: Brabantia Tasty Plus, Classic, Profile - ISO 22702

DEFINITION ET UTILISATION DU PRODUIT

BRIQUET

Dispositif manuel de production de flamme, utilisant un dérivé pétrochimique comme combustible, normalement utilisé pour allumer délibérément des cigarettes, des cigares et des pipes, et dont il est prévisible qu'il puisse être utilisé pour allumer des matériaux tels que du papier, des mèches, des bougies et des lanternes. ...

NOTE 1: Les briquets ne sont spécifiquement pas conçus pour être utilisés comme bougies ou comme lampes de poche, ou pour d'autres usages nécessitant une durée de combustion prolongée.

BRIQUET UTILITAIRE

Dispositif portatif produisant une flamme, muni d'un système d'allumage manuel, d'une longueur égale ou supérieure à 100 mm lorsqu'il est complètement déployé, utilisant un combustible (3.9), utilisé principalement pour allumer des articles tels que bougies, combustibles pour cheminées, grils au charbon ou au gaz, réchauds de camping, lanternes, appareils ou dispositifs au combustible et/ou lampes pilotes

CONFORMITE AUX NORMES DE SECURITE

Tous les briquets utilitaires des marques **Brabantia** sont conformes aux exigences de la norme ISO 22702 (Briquets utilitaires - normes de sécurité).

DIRECTIVE EUROPEENNE 2001/95/EC [Sécurité générale des produits] [Union Européenne]

Les briquets utilitaires **Brabantia** sont conformes à la **directive 2001/95/CE**.

NORME EUROPEENNE EN13869 [Briquets – Exigences relatives à la sécurité enfant] [Union Européenne]

Les briquets **Brabantia** sont conformes aux exigences de la **norme EN 13869** (Exigences de sécurité enfants pour les briquets - exigences de sécurité et méthodes d'essai).

CERTIFICATIONS

- **ISO 22702** Briquets utilitaires - spécifications de sécurité.

BRIQUETS UTILITAIRES

FICHE DE DONNEES PRODUIT

Date: 22-6-2020

Version: 1.0

STOCKAGE

RECOMMANDATIONS

- Précautions pour une manipulation sans danger:
 - Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières. Éviter les températures élevées.
- Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles
 - Prévoir une ventilation et une évacuation adaptée dans les lieux de stockage.
 - Éviter les sources d'inflammation.
 - Température dans l'entrepôt : [mini 10° C - maxi 30°C]
 - Humidité relative dans l'entrepôt : [mini 30 % - maxi 70%]
 - Tenir à l'écart de l'air marin.
 - Entreposer dans l'emballage extérieur d'origine.
 - Produits incompatibles dans le même entrepôt : Agents oxydants forts, produits chimiques corrosifs.
 - Chaque palette doit être filmée pour s'assurer que les caisses sont bien fixées afin d'éviter qu'elles ne se déplacent dans n'importe quelle direction. Veillez à ne pas trop serrer l'emballage étirable, car cela pourrait l'endommager.
 - Le gerbage maximum est de 2 unités si la hauteur de la charge unitaire incluant la palette est inférieure à 2,25 m (88 po) ou de 3 si la hauteur de la charge unitaire incluant la palette est inférieure à 1,32 m (52 po).
 - Lorsque vous gerbez plus d'une palette en hauteur, centrez la palette sur la couche supérieure de l'unité de chargement située en dessous. Ne jamais gerbez une palette centrée entre deux palettes (comme une pyramide, etc.).
 - En cas de gerbage de plus d'une palette, les charges unitaires ne doivent être entreposées qu'au niveau du sol (niveau 0).
 - Sans gerbage, l'unité peut être stockée au niveau du sol ou au niveau sol +1
 - La règle FIFO s'applique.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Les présentes lignes directrices sont basées sur la Directive européenne 2012/18/EU (SEVESO 3) et son ANNEXE I, partie 2, entrée 18 "Gaz inflammables liquéfiés, catégorie 1 ou 2 (y compris GPL) et gaz naturel".

Les exigences réglementaires ne s'appliquent généralement pas spécifiquement aux briquets. Se référer aux réglementations locales relatives au stockage des substances dangereuses ou à la maîtrise des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses transposant ladite directive. Elles peuvent nécessiter des exigences supplémentaires ou plus sévères en ce qui concerne les **"gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 ou 2, y compris le GPL"**.

Si la quantité totale de gaz est inférieure à 50 tonnes :

- Fournir une notification aux autorités compétentes.
- Se référer à la réglementation locale dans le cas où le seuil serait plus strict.
- Prévoir un équipement de base pour la lutte contre l'incendie (la protection sprinkler est recommandée).

Si la quantité totale de gaz est supérieure à 50 tonnes (quantité admissible pour l'application des exigences de niveau inférieur)

- L'autorisation des autorités locales compétentes est nécessaire.
- Fournir l'équipement de lutte contre l'incendie de base.
- Consultez les exigences de la compagnie d'assurance locale.
- Nous recommandons de prévoir un système sprinkler
- Nous recommandons soit un bâtiment de stockage isolé des autres bâtiments d'activités, soit équipé de murs résistants au feu (120 minutes)

BRIQUETS UTILITAIRES

FICHE DE DONNEES PRODUIT

Date: 22-6-2020

Version: 1.0

Si la quantité totale de carburant est supérieure à 200 tonnes (quantité admissible pour l'application des exigences de l'échelon supérieur)

- Se référer aux autorités locales établissant des règles pour la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et la limitation de leurs conséquences pour la santé humaine et l'environnement.

TRANSPORT

Les briquets à gaz et les briquets utilitaires doivent être transportés conformément aux exigences fournies par **ADR** (route) / **RID** (fermé) / **ADN** (fluvial) / **IMDG** (mer) / **ICAO – IATA** (air).

ADR	IMDG	IATA
NUMERO ONU		
1057	1057	1057
DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT		
BRIQUETS	BRIQUETS	BRIQUETS
Classe de danger		
2, 6F	2.1	2.1
ETIQUETTE DE DANGER (ONU)		
2.1	2.1	2.1
		
GROUPE D'EMBALLAGE		
-	-	-
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

REGLEMENT (EC) 1907/2006 [REACH]

Les briquets utilitaires des marques **Brabantia** sont conformes aux exigences du **Règlement (CE) 1907/2006**. Les briquets utilitaires des marques **Brabantia** sont des articles.

REGLEMENT (EC) 1272/2008[CLP]

Les briquets à usages multiples de marque **Brabantia** sont conformes aux exigences du **règlement (CE) 1272/2008**. Les briquets utilitaires de marque **Brabantia** sont des articles, et ne sont donc pas couverts par cette réglementation.

DIRECTIVE 94/62/CE [Emballages et déchets d'emballages]

Notre matériel d'emballage primaire (mis à disposition pour la vente) et secondaire (externe pour le transport) est conforme à la **directive européenne 94/62/CE** relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

Seuls les briquets entièrement vides peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.

REGLEMENT (EC) 850/2004 [Polluants organiques persistants]

Les briquets utilitaires des marques **Brabantia** sont conformes aux exigences du **règlement (CE) 850/2004**.